

## Le procès de Joseph Vacher (1898). Entretien

Propos recueillis par Philippe Poisson, le 24 mai 2019



Source : *Le progrès illustré*, 30 octobre 1898. Bibliothèque municipale de Lyon (P5752)

### Quel est le thème de ce livre ?

Il s'agit d'une tentative de reconstitution du procès de Joseph Vacher (1869-1898), un vagabond meurtrier qui a sévi à la fin du XIXe siècle en France. Désigné sous le nom de « Jack l'éventreur du Sud-est », ce nouveau « monstre » surpasse son célèbre prédécesseur londonien par le nombre et le choix de ses victimes, pour l'essentiel des jeunes bergères et bergers. Egorgeur, éventreur, violeur, le « tueur de bergers » a semé la terreur dans la population rurale. Arrêté en 1897 lors d'une nouvelle agression, il avoue onze assassinats en contrepartie de la publicité faite à sa parole dans la presse. Les journaux relaient l'enquête en temps réel et les colporteurs chantent ses crimes sur la voie publique. Joseph Vacher, le tueur de berger, est ainsi le premier tueur en série français médiatisé. Après une instruction judiciaire qui dure plus d'un an, son procès s'ouvre enfin le 26 octobre 1898 à la cour d'assises du département de l'Ain. Le livre commence à ce moment-là. Il relate les débats à travers le témoignage d'un journaliste qui assiste aux audiences.

### **Qui est ce journaliste ?**

Le livre ne le dit pas mais j'indique en propos liminaire que je ne sais rien de lui et – qu'en conséquence – ce récit doit être considéré comme une « fantaisie historique »

### **Alors, ce n'est pas de l'histoire ? C'est un roman ?**

Le lecteur est prévenu dès la première page : ce livre est une « fantaisie historique ». Raconter un procès pose à l'historien un problème méthodologique qui est lié à la procédure pénale en France. L'historien est à l'aise tant qu'il s'intéresse à la phase d'information judiciaire qu'on appelle communément « l'enquête » : celle-ci est en effet constituée d'actes écrits (les procès-verbaux de témoignage, de comparution, de constatation, d'interrogatoire etc.) et de récolement de pièces ou d'objets que l'on désigne sous le terme de « pièces à conviction ». Le procès est en rupture avec l'instruction. Il s'inscrit dans une temporalité brève et très dense, dans le cadre d'une scène théâtrale et ritualisée. L'unité de lieu est la salle d'audience. Le public est présent sauf huis-clos, ce qui ne fut pas le cas pour Vacher, la distribution des rôles est précise et son déroulement obéit à une succession d'étapes codifiées et connues de tous. Malheureusement, les archives d'un procès sont par nature peu nombreuses : elles n'occupent qu'une part infime du dossier de procédure. Pire : elles n'offrent qu'un compte-rendu permettant d'attester du respect de la procédure prescrite par le code d'instruction criminelle. Rien ne ressemble plus à un procès-verbal des débats que le procès-verbal d'un autre procès d'assises. Ces pièces rédigées par le greffier sont très formelles. Elles ne disent rien de l'ambiance, de la confrontation des parties et des arguments échangés. Il y a là un hiatus entre la richesse des archives de l'instruction et la sécheresse des pièces du procès.

### **D'où est venue cette idée de reconstituer les débats d'un procès ?**

Je travaille depuis un an à un projet éditorial qui vise à rééditer chez Jérôme Millon le livre que le médecin légiste Alexandre Lacassagne a consacré au tueur de bergers (*Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, paru en 1899 chez Stock). La parole de Lacassagne fut d'ailleurs essentielle lors du procès de Bourg car cet expert décrivit Vacher comme un tueur sans scrupule, un sadique sanguinaire. Chemin faisant, le projet de réédition est devenu une recherche sur l'affaire, et notamment sur l'information judiciaire menée par le juge Fourquet. Un sujet qui avait inspiré le magnifique film réalisé par Bertrand Tavernier : *Le juge et l'assassin* (1976) avec Philippe Noiret dans le rôle du juge et Michel Galabru qui jouait Vacher sous le nom de Bouvier. En écrivant la présentation de cette réédition, j'ai calé sur le procès : quelle place pouvais-je lui faire au sein d'un livre consacré aux archives ? A la cour d'assises, tout peut basculer. Si l'interrogatoire et la déposition des témoins s'appuient pour une large part sur les éléments fournis par l'information judiciaire, c'est dans la théâtralité de la confrontation orale des parties, de l'audition des experts, de la visualisation des pièces à conviction que se forge l'intime conviction des membres du jury (Voir à ce sujet Frédéric Chauvaud, *La chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises. 1881-1931*, Rennes, PUR, 2010). La lecture de la presse m'avait laissé sur ma faim. Les articles des chroniqueurs judiciaires semblaient calqués les uns sur les autres. Ils livraient au lecteur les mêmes saillies et les mêmes réparties, comme s'ils relevaient d'une écriture d'un genre lui aussi codifié, gommant les aspérités de l'événement pour n'en retenir que les figures imposées. Le principal enjeu du procès de Bourg-en-Bresse étant de savoir si l'accusé était un malade mental ou un criminel responsable de ses actes, Vacher était décrit par la presse comme un accusé écrasé par des témoignages accablants, un être à

la fois grotesque et pathétique qui tentait de sauver sa tête en simulant maladroitement la folie. Le réquisitoire et la plaidoirie finale étaient simplement évoqués sans élément permettant d'apprécier l'éloquence des avocats. Seul un article de Gaston Leroux détonnait par la précision du portrait qu'il faisait de Vacher. Malheureusement, Leroux n'a assisté qu'à la première journée – le 26 octobre 1898 car il est reparti à Paris pour suivre la délibération de la Cour de cassation sur la révision du procès Dreyfus. Je n'étais donc guère avancé jusqu'à ce que je découvre le livre de Patroni, le gardien de prison qui avait eu la charge de la surveillance de Vacher à la maison de justice de Bourg. Le livre de Patroni m'a donné, si je peux dire, la « clef » du procès. Cet auteur ne possédant pas la plume d'un chroniqueur, il rapporta ce qu'il avait vu sans y mettre la forme. C'est grâce à ce gardien que j'ai compris que Vacher avait subverti la bonne marche du procès en exécutant un numéro de mime lors de la lecture de l'acte d'accusation. Tandis que le greffier énonçait un à un les assassinats commis par Vacher, une partie du public pouffait de rire ! C'est cet événement qui m'a donné envie de comprendre et de partager le déroulement de ce procès hors norme. La rencontre avec l'équipe des éditions Ex-Aequo a fait le reste : j'ai proposé en janvier 2019 d'écrire un roman historique, le projet a été immédiatement accepté, et comme je disposais de nombreux matériaux, l'écriture a été assez rapide.

### ***Tout n'est pas inventé dans ce livre alors ?***

En dehors du journaliste narrateur, les personnes citées sont réelles et la plupart de leurs paroles ont bien été prononcées ou écrites. Ceci dit, j'ai profité de la liberté d'invention que m'offrait la forme du roman. Le livre débute ainsi par la rencontre du journaliste et du juge Émile Fourquet qui avait instruit l'affaire or il est très probable que ce magistrat n'ait pas assisté au procès. Pour le réquisitoire de l'avocat général Ducher et la plaidoirie de Charbonnier, avocat de la défense, j'ai puisé dans mon imagination en reprenant des arguments exposés à l'époque, suivant ici la voie ouverte par Alain Corbin (voir *Les conférences de Morterolles, hiver 1895-1896. À l'écoute d'un monde perdu*, Paris, Flammarion, 2011). J'ai inséré là des propos parus au moment de l'enquête, ce qui donne un effet de vraisemblance à la démonstration de chaque partie. Il faut noter que la partie civile n'était pas constituée et que les victimes ne furent représentées au procès qu'à travers la parole accusatrice et celle du président de la Cour. Pour Vacher, c'était plus facile : Vacher a beaucoup écrit, ses textes ont été conservés. Je me suis donc contenté de replacer ses paroles dans la dynamique du procès. J'ai essayé aussi de mettre au jour ce que la chroniqueuse judiciaire Pascale Robert-Diard appelle « la part du juge », c'est-à-dire la position personnelle du juge qui, bien qu'implicite, peut être repérée dans la police des audiences, dans le fait d'accorder du temps à un témoin, de couper court à la déposition d'un autre, dans la manière aussi de poser les questions aux experts (voir Pascale Robert-Diard, *La part du juge. Chronique mordante de la société française vue du prétoire*, Paris, Arkhê, 2017). Au procès de Vacher, le président de Coston a pris assez nettement fait et cause pour la condamnation de l'accusé, en refusant notamment la demande de contre-expertise psychiatrique formulée par l'avocat de la défense.

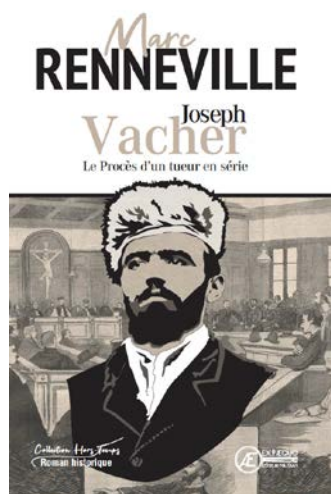
### ***Vacher a été condamné à la peine de mort le 28 octobre 1898 puis il a été exécuté le 31 décembre 1898, guillotiné sur la place du Champ-du-Mars à Bourg. Fin de l'histoire ?***

Fin du livre et fin de la procédure judiciaire mais pas fin de l'histoire car le corps de Vacher, son cerveau surtout, a fait l'objet d'une controverse scientifique pour vérifier si l'éventreur était bien sain d'esprit ou s'il ne présentait pas plutôt une anomalie physiologique.

**Nous en saurons plus alors avec le livre de réédition d'archives sur l'affaire Vacher. Quand sera-t-il disponible ?**

La publication de *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série* est prévue pour novembre 2019.

---



### Le livre

*Joseph Vacher. Le procès d'un tueur en série*

Plombières-les-Bains, Éditions Ex-Aequo, 2019, 152 p.